

Commune de Les Anses-d'Arlet

date de dépôt : 18 avril 2012
demandeur : LA BAIE DES ANSES, représentée
par Monsieur DE REYNAL Patrick
pour : modifier le règlement du lotissement
adresse terrain : Lotissement La Baie des
Anses lieu-dit Sucrierie, à Les Anses-d'Arlet
(97217)

ARRÊTÉ
accordant un permis d'aménager MODIFICATIF
au nom de la commune de Les Anses-d'Arlet

Le maire de Les Anses-d'Arlet

Vu la demande de permis d'aménager modificatif présentée le 18 avril 2012 par LA BAIE DES ANSES, représentée par Monsieur DE REYNAL Patrick demeurant MBE 202 lieu-dit Mangot Vulcin, Le Lamentin (97232) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour modifier le règlement du lotissement ;
- sur un terrain situé Lotissement La Baie des Anses lieu-dit Sucrierie, à Les Anses-d'Arlet (97217) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 20/12/2010 ;

Vu le Plan de Prévention des Risques (PPR) approuvé le 19/11/2004 ;

Vu les plans joints à la demande ;

Vu l'arrêté n° 972 202 07 BT 001 en date du 16/11/2007 ayant autorisé le permis d'aménager ;

Vu la demande modificative en date du 18/04/2012 ;

Considérant que la modification ne porte que sur le règlement du lotissement ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis d'Aménager MODIFICATIF est ACCORDE sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées ci-dessous.

Article 2

Le règlement annexé à l'arrêté initial est remplacé par le règlement du 01/12/2011 annexé au présent arrêté.

Le 14 AOÛT 2012
Le maire

